
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 14

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés:

Excuses: Catherine MONCANIS

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Laure PRADEILLES

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2023 a été approuvé à la majorité (avec une abstention).

Objet: Election des délégués sénatoriaux et leurs suppléants - 2023D029

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2,

Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284 à L.286, L. 289 et suivants, R.25-1, R.133

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023,

Vu la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de 1176 habitants,

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux de la Lozère.

Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Pierre BOUDET, Mme Marie-Christine PORTE, Mme Maggy REMIZE et Mme Isabelle CELLIER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

La liste déposée et enregistrée :

La liste «Maggy REMIZE » est composée par :

Maggy REMIZE

Michel CONDI

Monique DOMEIZEL

Ludovic MOULIN

Isabelle CELLIER

Sylvain KURIATA

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

–nombre de bulletins : 14

–bulletins blancs ou nuls : 1

–suffrages exprimés : 13

A obtenu :

–liste « Maggy REMIZE » : 13 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

liste "Maggy REMIZE" : 6 sièges dont 3 titulaires et 3 suppléants

Titulaires

NOM	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse postale	Adresse courriel
Maggy REMIZE	23/04/1983	Denain (59)	570 chemin de Sabranet 48100 MONTRODAT	maggyremize@gmail.com
Michel CONDI	09/11/1959	Commercy (55)	3 rue de Reboujou 48100 MONTRODAT	michel.condi@orange.fr
Monique DOMEIZEL	19/03/1970	Saint-Flour (15)	15 route de Rieutort 48100 MONTRODAT	monique.domeizel0282@orange.fr

Suppléants

NOM	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse postale	Adresse courriel
Ludovic MOULIN	20/04/1978	Mende (48)	1 impasse de la Boulaine 48100 MONTRODAT	ludomoulin48@orange.fr
Isabelle CELLIER	25/02/1983	Mende (48)	1250 route du Gévaudan 48100 MONTRODAT	isabelle.cellier48@outlook.fr
Sylvain KURIATA	02/05/1970	Saint-Etienne (42)	4 rue des Roses 48100 MONTRODAT	skuriata@orange.fr

ADOPTÉ à la Majorité (avec 1 abstention)